

**MAIRIE DE BRENNILIS
LE BOURG
29690 BRENNILIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRENNILIS.**

L'an deux mille treize, le 22 novembre à 18h30.

Le Conseil Municipal de BRENNILIS, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie,
Sous la présidence de Jean-Victor GRUAT, Maire.

Présents: Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Alexis Manac'h,
Sylvie Birhart, Anita Daniel, Berc'hed Troadec Cadoudal

Absents: Carole le Boulanger, excusée, procuration à Berc'hed Troadec Cadoudal

Jean Faillard, excusé, procuration à Alexis Manac'h

Jérôme Cochenec, procuration à Sylvie Birhart

Convocation: 2 novembre 2013

Secrétaire de séance: Olivier Magoariec

Objet : Avenants 2013 – 2014, Bretagne Vivante

La Convention qui lie la municipalité et Bretagne Vivante pour la période 2012-2014, adoptée par le Conseil le 8 mars 2012, prévoit que le programme annuel de collaboration est fixé par voie d'avenant. Les activités 2013 ont été conduites à l'identique de celles ayant eu lieu en 2012. Par ailleurs, Bretagne Vivante a informé la municipalité que, pour professionnaliser davantage les animations dans le cadre d'une enveloppe globale fixe du Conseil général, le nombre de séances hebdomadaires d'animation durant les mois d'été serait ramené de 4 à 3. Sur cette base, le Conseil décide par 6 voix pour et 4 abstentions, d'adopter les avenants 2013 et 2014 à la Convention, conformément au texte annexé.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,

Jean-Victor GRUAT

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS

entre la Commune de Brennilis et l'association Bretagne Vivante-SEPNB Années 2013 et 2014

ENTRE

La Commune de Brennilis, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Victor GRUAT, agissant en vertu d'une attribution du Conseil Municipal déléguée,

ET

L'association Bretagne Vivante-SEPNB, 186, rue Anatole France, BP 63121, 29231 Best cedex 3, représentée par son Président

Vu la convention cadre signée entre les deux parties, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Il est attribué à l'association Bretagne Vivante – SEPNB, pour chacune des années 2013 et 2014, une subvention d'un montant de 4950 euros lui permettant de remplir les missions suivantes :

4 demi-journées d'intervention pour l'école de Brennilis comprenant la préparation et l'intervention de l'animateur ainsi que ses frais pour 1050 euros chaque année

4 demi-journées d'animation par semaine à destination du grand public durant l'été, du 7 juillet au 31 août 2013 et 3 demi-journées du 6 juillet au 31 août 2014 financées par la dotation du Conseil Général du Finistère

6 après-midi par semaine d'ouverture de la maison de la réserve naturelle et des castors durant l'été du 7 juillet au 31 août 2013 et du 6 juillet au 31 août 2014 financés par la dotation de l'Etat à la réserve naturelle du 15 juin au 6 juillet 2013 et du 1er au 15 septembre 2013 ainsi que du 15 juin au 5 juillet 2014 et de 1^{er} au 15 septembre 2014 pour 3000 € chaque année

Un soutien forfaitaire aux activités de conseil et d'expertises pour un montant de 900 euros chaque année.

Dates de versement

Le montant de la subvention municipale n'est effectif et exécutoire qu'après le vote du budget de la ville par le Conseil Municipal. Le règlement se fera en trois versements :

- le premier au mois de janvier, sous forme d'avance,
- le deuxième au mois d'avril,
- le solde au mois de septembre.

A Brennilis, le

Le Maire

Le Président de Bretagne Vivante